

Rhône Alpes : avec la commission des aides aux entreprises, évaluer et réorienter pour promouvoir l'emploi et la formation

Fouad Ahmine

Le thème du contrôle des fonds publics accordés aux entreprises fut un thème central de la campagne des élections régionales de 2004 et sans doute le plus populaire, le plus applaudi. La conférence sociale organisée en Rhône-Alpes en 2004 a largement fait écho du besoin de clarification des liens entre aides aux entreprises et emploi local.

En 2005 à l'occasion des rencontres avec les citoyens rhon-alpins, mises en œuvre dans le cadre de notre démarche de démocratie participative, le thème du contrôle des fonds publics arrive en tête des attentes des citoyens au chapitre de l'emploi.

C'est dans ce contexte que Christiane Puthod, Conseillère régionale déléguée à l'emploi, a porté la réflexion au sein de l'Exécutif régional et proposé au vote du Conseil régional Rhône-Alpes la création d'une Commission de suivi et d'évaluation des fonds accordés aux entreprises (Assemblée plénière du 16 décembre 2004.)

Selon les termes de la délibération, trois missions essentielles sont confiées à la Commission :

- ① «l'évaluation de chaque aide régionale en terme de développement économique territorial»
- ② «l'évaluation des effets directs et indirects sur le volume des emplois»,
- ③ «l'évaluation de la qualité des relations de travail et du dialogue social dans les entreprises ou réseaux concernés par des aides en lien avec l'Agence Régionale de l'Innovation»

Il s'agit ainsi de se donner les moyens de vérifier que les aides économiques de la Région, quelles que soient leurs modalités concrètes, sont bien utilisées avec la finalité de créer ou de maintenir l'emploi mais aussi, qu'elles servent de levier pour améliorer les conditions de travail des salariés et incitent les chefs d'entreprise à ouvrir des négociations sociales.

La composition de la Commission de Suivi et d'Évaluation des Fonds vise à associer les élus régionaux, les partenaires

administratifs et socioprofessionnels, de manière paritaire. La Commission de suivi et d'évaluation des fonds accordés aux entreprises s'inscrit dans la démarche générale d'évaluation des politiques régionales, qui a fait l'objet d'une délibération en juillet 2005.

Avec la Commission, le Conseil régional Rhône-Alpes s'est doté à la fois d'une capacité d'expertise sur le bien-fondé des aides économiques et plus largement sur les modalités de son partenariat avec les entreprises, et par ailleurs de moyens d'agir. En effet, la Commission peut «proposer au Président du Conseil régional des dispositions devant être prises à l'encontre des bénéficiaires qui ne satisfont pas in fine aux termes des contrats passés avec la Région, ces dispositions pouvant aller de la simple renégociation de la contractualisation au remboursement des fonds régionaux qui ont été accordés.»

Depuis sa création la Commission a lancé plusieurs chantiers:

- l'inventaire de toutes les aides régionales aux entreprises
 - une réflexion sur les critères à mettre en œuvre pour mesurer le rapport entre aide, emploi et dialogue social
 - la mise en place d'une procédure de saisine
- L'inventaire des aides régionales a montré que plus de 130 dispositifs comportent des mécanismes d'aides aux entreprises. Une démarche méthodologique précise a ainsi été élaborée pour appréhender toutes les formes de l'intervention régionale et sortir de l'idée reçue que les aides sont seulement économiques et directes.

Concernant la saisine, un grand travail d'information auprès des acteurs économiques rhon-alpins reste à mener. Pour l'heure, la Commission a été saisie par le groupe communiste régional sur les aides accordées à Stmicroelectronics. Il s'agit du cas typique d'un groupe qui s'est installé en Isère en bénéficiant de financements très importants et qui annonce des suppressions d'emplois à l'échelle de tous ses établissements.

La démarche de saisine est complexe. Elle doit intégrer le respect des procédures internes à l'entreprise et la consul-

tation des institutions représentatives des salariés. Par ailleurs la région n'est pas seule, le plus souvent, à aider une entreprise - un groupe - et c'est une intervention concertée des financeurs qui peut se révéler efficace.

La commission remettra au début 2006 son premier rapport d'activité. Celui-ci mettra en évidence un certain nombre de points importants parmi lesquels : la nécessité d'une simplification des dispositifs régionaux d'aides, l'importance d'outils de contrôle internes très pointus et plus réactifs. Plus largement elle sera force de propositions et souhaite éclairer l'intervention régionale : limiter les effets d'aubaine pour intervenir de manière stratégique pour les emplois locaux. Par ailleurs, elle proposera : un nouveau cadre de conditionnalité des aides, de nouvelles modalités de contractualisation avec les entreprises basées sur des engagements en matière d'emploi, de travail et de dialogue social. ■

Etude de la mise en place d'un Fonds régional pour l'emploi

La Commission est compétente pour contribuer à améliorer les interventions régionales. Un groupe de travail de la Commission a, par exemple, étudié **la mise en place d'un Fonds régional pour l'emploi en Rhône Alpes** dont la vocation serait de soutenir autrement l'activité des entreprises, en contrepartie d'engagements sur l'emploi, le travail et le dialogue social.

Le Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes (FRERA) s'inscrit dans une démarche alternative opérationnelle. Aujourd'hui, **près de 130 dispositifs coûtent plus de 120 millions**, ont un effet d'aubaine et **génèrent peu de l'emploi**. Une partie de ces fonds pourrait être utilisée plus efficacement pour prendre en charge les intérêts d'emprunt (ou une partie) dès lors que l'entreprise crée de l'emploi ou forme le personnel. **L'objectif est de faire en sorte que les banques réagissent positivement.** Cette bonification devrait également inciter les banques à répondre mieux aux besoins de financement des entreprises, notamment les PME-PMI. Le FRERA devrait être géré avec les représentants des salariés.

RAPPEL : le crédit bancaire en Rhône Alpes

210 milliards de Fonds gérés

- dont 110 milliards liés aux Assurances
- dont 97 milliards en dépôts bancaires (le 10ème des dépôts nationaux).

Ces 97 milliards se répartissent comme suit :

- ◆ 10,3 milliards de dépôt des sociétés
- ◆ 6,3 milliards de dépôt des entreprises individuelles
- ◆ 75 milliards de dépôt des particuliers (salaires, pensions, retraites).

Or seulement 40% sont transformés en crédit bancaire aux particuliers. Aujourd'hui le premier bénéficiaire de ces dépôts est donc les marchés financiers.

Composition de la commission de contrôle des fonds régionaux attribués aux entreprises

- 14 conseillers régionaux élus au scrutin proportionnel par l'Assemblée régionale,
- le Préfet de Région
- 3 représentants des services déconcentrés de l'Etat (dont le Directeur de la DRTEFP),
- le Président du Conseil économique et social régional,
- 7 représentants d'organisations syndicales de salariés CGT, CGT-FO, CFTD, CGC, CFTC, UNSA, FSU,
- 7 représentants des organisations professionnelles MEDEF, CGPME, UPA, CJD, les organismes consulaires CRCI et chambre régionale des métiers et
- 1 représentant de l'économie sociale et solidaire (CRÉSS)
- 2 personnalités qualifiées, en l'occurrence Bernard Gazier, professeur à l'Université Paris 1, et Marc Bartoli, professeur à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble.